



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998  
B.P : 1116 Yaoundé – Cameroun - Tél. : +237 222 20 19 28 - +237 222 21 66 62  
Site Web : [www.fecafoot-officiel.com](http://www.fecafoot-officiel.com) – Email : [contact@fecafoot-officiel.com](mailto:contact@fecafoot-officiel.com)  
Numéro de contribuable : M089600013325C

## DECISION N°108/FCF/PCN/2018 portant publication de la liste provisoire des candidats aux postes de Président et membres du Comité exécutif de la FECAFOOT

### LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE DE LA FECAFOOT

- *Vu la Constitution;*
- *Vu la loi n°2018/14 du 11 Juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;*
- *Vu les statuts de la FIFA;*
- *Vu les statuts et règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu la décision du 23 Août 2017 du Bureau du Conseil de la FIFA de nommer un Comité de Normalisation pour la Fédération Camerounaise de Football ;*
- *Vu la correspondance de la FIFA du 12 Septembre 2017 relative à la composition du Comité de Normalisation de la Fédération Camerounaise de Football ;*
- *Vu la Décision du 25 février 2018 du Bureau de Conseil de la FIFA de proroger le mandat du Comité de Normalisation jusqu'au 31 août 2018 ;*
- *Vu la Décision du 31 août 2018 du Bureau de Conseil de la FIFA de proroger le mandat du Comité de Normalisation jusqu'au 16 décembre 2018 ;*
- *Vu les résolutions du Comité de Normalisation du 16 octobre 2018 portant organisation de la commission électorale ;*
- *Vu la décision N°063/FCF/PCN/2018 du Président du Comité de Normalisation du 24 octobre 2018 nommant les membres du secrétariat technique auprès de la Commission Electorale de la FECAFOOT et de ses ligues ;*
- *Vu la décision N°064/FCF/PCN/2018 du Président du Comité de Normalisation du 24 octobre 2018 nommant les membres des Comités électoraux de suivi des élections ;*
- *Vu la Directive N° 06/FCF/PCN/2018 du 30 novembre 2018 relative à l'élection des membres du comité exécutif et des commissions juridictionnelles de la FECAFOOT ;*
- *Vu la Directive N° 07/FCF/PCN/2018 du 03 décembre 2018 modifiant et complétant la Directive N° 06/FCF/PCN/2018 du 30 novembre 2018 relative à l'élection des membres du comité exécutif et des commissions juridictionnelles de la FECAFOOT ;*
- *Vu les pièces produites par les candidats aux postes de Président et de membre du Comité exécutif de la FECAFOOT ;*
- *Considérant les circonstances exceptionnelles que constitue la période de normalisation du Football Camerounais ;*
- *Considérant les nécessités de service ;*

### DECIDE :

**Article 1 :** En application des dispositions de la Directive n°06/FCF/PCN/2018 du 30 novembre 2018 susvisée, et après examen des dossiers de candidature des postulants, la liste provisoire des candidats aux postes de Président et de membre du Comité exécutif de la FECAFOOT se présente comme suit :



I- CANDIDATURES AU POSTE DE PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF DE LA FECAFOOT

CANDIDATURE VALIDEE	MOTIF
MBOMBO SEIDOU NCHOUWAH NJOYA	Dossier de candidature conforme

CANDIDATURES A VALIDER SOUS RESERVE	MOTIFS
BELL JOSEPH ANTOINE	- Absence de dix (10) lettres de parrainage des délégués à l'Assemblée Générale de la FECAFOOT ; - Questionnaire d'intégrité signé par ordre.
BISSONG EGBE EMMANUEL	Absence de dix lettres de parrainage des délégués à l'Assemblée Générale de la FECAFOOT ;
BOYOMO MANUEL	- Absence de dix (10) lettres de parrainage des délégués à l'Assemblée Générale de la FECAFOOT ; - Questionnaire d'intégrité signé par ordre.
HAPPI SOHO FANGUEM FRANCK HILAIRE	Lettre de parrainage de SADOU YAUBA contestée par l'intéressé
MABOANG KESSAK EMMANUEL	Absence de dix lettres de parrainage des délégués à l'Assemblée Générale de la FECAFOOT ;
MONGUE NYAMSI DANIEL	Absence de dix lettres de parrainage
PENNE ROBERT	- Absence de dix (10) lettres de parrainage des délégués à l'Assemblée Générale de la FECAFOOT ; - Questionnaire d'intégrité non signé.
TCHINDA PATRICK HERVE	Absence de six lettres de parrainage.

II- CANDIDATURES AUX POSTES DE MEMBRE DU COMITE EXECUTIF DE LA FECAFOOT

1. Candidatures au poste de membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT représentant la Région de l'Adamaoua

CANDIDATURE VALIDEE	MOTIF
ABBO MOHAMADOU	Dossier de candidature conforme



2. Candidatures au poste de membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT représentant la Région du Centre

CANDIDATURES VALIDEES	MOTIFS
AKINI BENOIT RAOUL	Dossier de candidature conforme
MVOGO SAINT FABIEN	Dossier de candidature conforme

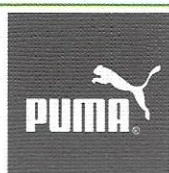
CANDIDATURES A VALIDER SOUS RESERVE	MOTIFS
BATI ROBERT II	Lettre de parrainage de SADOU YAOUBA contestée par l'intéressé
ESSOMBA MANY ACHILLE ANTOINE	Absence de cinq (5) lettres de parrainage
KOA LUC	Lettre de parrainage de SADOU YAOUBA contestée par l'intéressé
MBIDA MICHEL FRANCOIS GUY	Lettre de parrainage de SADOU YAOUBA contestée par l'intéressé
METTOMO LUCIEN	Absence de cinq (5) lettres de parrainage
ZANG LEON AIME	Absence de cinq (5) lettres de parrainage

3. Candidatures au poste de membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT représentant la Région de l'Extrême-Nord

CANDIDATURE VALIDEE	MOTIF
BOUBAKARY BELLO	Dossier de candidature conforme

4. Candidatures au poste de membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT représentant la Région l'EST

CANDIDATURES VALIDEES	MOTIFS
DJAMPIR ARTHUR BABER	Dossier de candidature conforme
DJANDA SAHA FLAGELE	Dossier de candidature conforme



5. Candidatures au poste de membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT représentant la Région du Littoral

CANDIDATURES A VALIDER SOUS RESERVE	MOTIFS
BALOCK JOHN	Absence de cinq (5) lettres de parrainage des délégués à l'assemblée Générale de la FECAFOOT
EKEKE EBELLE EUGENE	- Absence de cinq (5) lettres de parrainage des délégués à l'assemblée Générale de la FECAFOOT ; - Absence du curriculum vitae sportif.
EKOUE BIENVENU BLAISE	Absence de cinq (5) lettres de parrainage des délégués à l'assemblée Générale de la FECAFOOT
KADJI GILBERT LOUIS	- Absence de cinq (5) lettres de parrainage des délégués à l'assemblée Générale de la FECAFOOT ; - Absence du curriculum vitae sportif.
LOGA EMMANUEL	- Absence de cinq (5) lettres de parrainage des délégués à l'assemblée Générale de la FECAFOOT ; - Absence du curriculum vitae sportif.

6. Candidatures au poste de membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT représentant la Région du Nord

CANDIDATURES VALIDEES	MOTIFS
ABOUBAKAR ALIM KONATE	Dossier de candidature conforme
ASTA YVONNE	Dossier de candidature conforme

7. Candidatures au poste de membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT représentant la Région du Nord-Ouest

CANDIDATURE VALIDEE	MOTIF
DINGA JOSEPH FOMBUTU	Dossier de candidature conforme

8. Candidatures au poste de membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT représentant la Région de l'Ouest

CANDIDATURES VALIDEES	MOTIFS
NSANGO NKOMA MOHAMMA	Dossier de candidature conforme
WEMBE SAMUEL	Dossier de candidature conforme



9. Candidatures au poste de membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT représentant la Région du Sud

CANDIDATURE VALIDEE	MOTIF
EKO MENDOMO CELINE	Dossier de candidature conforme

10. Candidatures au poste de membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT représentant la Région du Sud-Ouest

CANDIDATURE VALIDEE	MOTIF
OSIH JOSHUA NAMBANGI	Dossier de candidature conforme

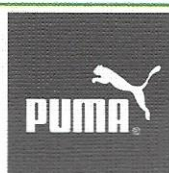
11. Candidatures au poste de membre du Comité Exécutif de la FECAFOOT représentant les corps de métier

CANDIDATURE VALIDEE	MOTIF
KAHAM MICHEL	Dossier de candidature conforme

CANDIDATURE A VALIDER SOUS RESERVE	MOTIF
METTOMO LUCIEN	- Absence de cinq (5) lettres de parrainage - Absence de l'extrait de casier judiciaire
YAKAM GILBERT	- Absence de cinq (5) lettres de parrainage ; - Absence du questionnaire d'intégrité ; - Absence de l'extrait de casier judiciaire ; - Absence du Curriculum Vitae sportif ; - Absence d'une copie certifiée de la carte nationale d'identité.

**Article 2 :** Le délai de rigueur pour compléter les dossiers de candidature validés sous réserve ou pour exercer un recours relatif à la présente liste provisoire est fixé au **07 décembre 2018 à 12 heures.**

Par dérogation aux dispositions de l'article 5.2 de la Directive N°06/FCF/PCN/2018 susvisée, tout recours ou complément de dossier doit sous peine d'irrecevabilité être déposé en la forme écrite exclusivement au secrétariat technique auprès de la commission électorale sis au siège de la FECAFOOT à Tsinga-Yaoundé.



**Article 3:** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé le 05 décembre 2018

LE PRESIDENT DU COMITE DE  
NORMALISATION, PRESIDENT DE LA  
COMMISSION ELECTORALE



Me HAPPI Dieudonné

